

# PROGRAMME D'ADHÉSION OFFICIEL MHSC



## Conditions Générales de Ventes

**22/23**

## ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de l'adhésion au programme Membre Officiel du Montpellier Hérault Sport Club.

Le fait de procéder à ladite adhésion, tant dans les différents points de vente désignés par le Club et notamment la Boutique du MHSC Odysseum sis 1235 All. Ulysse, 34000 Montpellier ou soit online [www.mhscstore.com](http://www.mhscstore.com) implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Par ailleurs lors de l'achat Online, pour justifier votre acceptation de ces conditions, vous devez cocher la case "Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales de vente" du site Internet avant de passer votre commande.

En passant commande Online, l'Utilisateur atteste être une personne majeure et reconnaît en outre, avoir la pleine capacité à s'engager au titre des présentes.

L'Utilisateur est informé que le présent contrat est soumis au droit français quel que soit le pays de destination des produits, ou son pays de résidence. La langue des Conditions Générales est le français.

Les présentes ont été mises à jour et annulent et remplacent les Conditions Générales de Vente antérieures concernant les adhésions au programme des saisons précédentes.

Ces dispositions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment, mais celles applicables seront celles en vigueur au moment de la commande sur Internet.

Pour toute question et notamment pour obtenir copie des Conditions applicables lors votre commande, nous vous invitons à contacter le Service Clients du MHSC :

- Par mail : [fan@mhscfoot.com](mailto:fan@mhscfoot.com)
- Par téléphone : au 04.67.15.46.00 pour la France métropolitaine.

L'offre d'adhésion est développée par la société SASU MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB, immatriculée MHSC sous le numéro 438 180 523, dont le siège social est situé à MONTPELLIER (34000), Domaine de Grammont, ci-après dénommée «MHSC».

## ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ADHESION

L'adhérent s'engage à respecter :

- les Conditions Générales de Vente du Montpellier Hérault Sport Club.
- le Règlement Intérieur du stade visité, lequel est affiché à l'entrée du stade.
- L'adhésion est nominative, personnelle et incessible. Elle est réservée à l'adhérent pour son usage propre.

L'adhésion est limitée à une souscription par personne (une souscription par email pour l'attribution des informations compte adhérent).

Afin d'adhérer au programme MHSC il suffit de se rendre dans l'un des 2 points de ventes, le site [www.mhsc-store.com](http://www.mhsc-store.com) ou bien en boutique Odysseum et de procéder au paiement du produit Programme d'adhésion Carte Membre 22/23.

Le contrat d'adhésion prend effet lorsque l'email de confirmation est envoyé à l'adresse fournie par l'adhérent suite à l'acceptation du paiement et de la procédure d'adhésion.

### Lors de l'achat Online :

Les informations remplies et rattachées au compte de facturation (compte boutique en ligne) lors de l'achat seront rattachées au compte client membre de l'adhérent. Pour rappel, lors d'un achat Online, il est obligatoire d'être connecté via le compte d'achat en ligne.

Par la suite, vous serez identifié comme adhérent dès votre connexion avec vos identifiants (email + mot de passe) et l'adhérent bénéficie alors des avantages destinés aux membres mis en place sur la boutique en ligne

Suite à l'achat, l'adhérent reçoit un email de confirmation avec ses identifiants et bénéficie immédiatement de ses avantages sur le site de la boutique en ligne. Le MHSC s'octroie un délai de 3 jours ouvré pour traiter le dossier et procéder à l'activation sur les autres plateformes MHSC (Billetterie, boutique Odysseum, ...).

L'envoi du coffret de bienvenue s'effectuera en fonction des conditions d'envois choisies par l'adhérent.

### Lors de l'achat Odysseum :

Lors de votre achat sur site Odysseum, des informations nécessaires à l'envoi d'un email pour la procédure d'adhésion sont nécessaires. Une fois cette démarche effectuée, l'adhérent reçoit un email de confirmation sous 24h avec ses identifiants et

bénéficie immédiatement de ses avantages sur le site de la boutique en ligne, à la boutique Odysseum ainsi que sur la billetterie officielle. Le MHSC s'octroie un délai de 3 jours ouvré pour traiter le dossier et procéder à l'activation sur les autres plateformes MHSC (Billetterie, boutique Odysseum, ...).

L'envoi du coffret de bienvenue s'effectuera en fonction des conditions d'envois choisies par l'adhérent, ils seront envoyés à partir du mois d'Août.

Par la suite, vous serez alors identifié dès votre passage en caisse en donnant des informations sur votre identité et l'adhérent bénéficie alors des avantages destinés aux membres mis en place.

Pour bénéficier de vos avantages vous devrez signaler en point de vente que vous êtes adhérent/membre du programme officiel, des questions d'identification permettront à nos équipes de vous identifier et de vous faire bénéficier de vos avantages.

Pour toute utilisation en ligne (online store, billetterie, web), vous devrez vous connecter avec les identifiants de connexion habituels et renseignés lors de l'adhésion.

En ce qui concerne les jeux et animations mensuels, il se peut qu'une inscription ponctuelle soit demandée, autrement, une participation automatique sera effectuée.

Le coffret de bienvenue est envoyé selon les conditions d'envoi choisies par l'adhérent (envoi postal, retrait boutique) lors de son achat.

Les informations à fournir pour valider une adhésion sont les suivantes :

Nom

Prénom

Date de naissance

Téléphone

Adresse Postale

Adresse email

Mot de passe

L'adhésion d'un mineur de moins de 16 ans doit être réalisé par l'un des titulaires de l'autorité parentale qui fournira les informations personnelles nécessaires à l'adhésion.

### ARTICLE 3 : CONTENU / AVANTAGES

- Carte nominative et pack de bienvenue
- Remise et avantage Billetterie
- 15% de remise immédiate en boutiques
- Expériences Match Day : visite du stade, échauffement et accueil des joueurs
- Expérience entraînement
- Rencontres avec les joueurs
- Lots dédiés à gagner et jeux concours mensuels

Le MHSC se réserve le droit de faire évoluer l'offre et le contenu du programme membre Officiel. La liste d'avantages et d'exclusivités ci présente est applicable pour la saison 2022/2023.

Carte nominative et pack de bienvenue :

Lors de votre adhésion et en fonction des conditions d'envoi sélectionnées lors de l'achat, vous recevrez une carte Membre Officiel 22/23 nominative (nom et prénom) ainsi qu'un coffret comprenant une boîte MHSC Membre et des goodies aux couleurs du club et du programme (la réception de ce coffret ne se fera pas avant Août 2022 en raison des délais de réceptions des produits, l'envoi à l'adhérent se fera en fonction des conditions d'envois choisies lors de l'adhésion).

Remise et avantage billetterie :

L'adhésion au programme pour la saison 2022/2023 rend accessible la tarification préférentielle pour la campagne d'abonnement 22/23 (tarification ancien abonné). Pour les places au match et autres produits commercialisés par le MHSC (ex : pack

de matchs), l'offre Billetterie correspond à une remise variable (sur le plein tarif) sur les matchs à domicile L1 Uber Eats à domicile du MHSC, dans la limite d'une place par adhérent.

Remise boutiques :

Une remise immédiate est applicable pour tout achat effectué sur la boutique en ligne, à la boutique Odysseum ainsi qu'au camion boutique les soirs de match à domicile pour tout adhérent hors période de soldes, black Fridays et autres promotions.

Expériences MatchDay :

Un tirage au sort sera effectué parmi les adhérents pour leur permettre de vivre des expériences uniques et exclusives MATCHDAY comme des rencontres avec les joueurs, un échauffement en bord de terrain, l'accueil du bus des joueurs du MHSC ainsi qu'une visite du stade et des coulisses.

Expérience entraînement :

Via un formulaire d'inscription et un tirage au sort, les adhérents du programme peuvent accéder aux séances du groupe professionnelle directement depuis la pelouse avec accès aux joueurs, séance de dédicace et petit déjeuner offert.

Rencontre avec les joueurs :

Tout au long de la saison, des séances de dédicaces et des rencontres avec les joueurs seront organisées à travers des remises de lots, des rencontres officielles et/ou des expériences du programme Membre.

Lots dédicacés :

Via des tirages au sort entre tous les adhérents, plusieurs lots personnels et dédicacés de la part d'un joueur professionnel (équipe masculine et féminine) seront mis en jeu chaque mois.

Tout au long de la saison, le programme membre permettra aux adhérents d'échanger et de prendre la parole sur différents sujets concernant le club et le programme membre à des fins d'évolution et d'amélioration. Ces rencontres peuvent prendre la forme de table ronde, de visio ou même de conférence de presse adapté pour les membres.

Le MHSC se garde le droit de faire évoluer le planning d'opérations et les différentes expériences du programme membre officiel 22/23.

#### **ARTICLE 4 : TARIF DE L'ADHESION**

Les tarifs de l'adhésion au Programme Membre Officiel du MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB sont affichés sur le site Internet du Club ainsi que dans les différents points de vente. Les tarifs sont exprimés en euros TTC et payables uniquement en euros. Les tarifs appliqués sont ceux affichés ou annoncés au moment de l'Adhésion.

#### **ARTICLE 5 – DUREE**

L'adhésion comporte une durée de validité allant jusqu'au 30 Juin 2023.

#### **ARTICLE 6 : INFORMATION ET LIBERTE**

Dans le cadre du Programme Membre, MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite certaines données personnelles de l'adhérent. Pour l'organisation des Jeux et des tirages au sort et aux seules fins de la prise de contact avec le participant, MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB aura accès aux coordonnées personnelles des adhérents et participants. Nonobstant ce qui précède, rappelons que toute adhésion permet à l'adhérent d'être automatiquement inscrit à la Newsletter du MHSC et permet au MHSC de conserver ses Données Personnelles et les utiliser pour lui envoyer des emails relatifs aux offres du site mhscfoot.com. Le cas échéant, MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB utilisera les Données Personnelles du participant à la seule fin de l'envoi desdites offres, et ne les transfèrera aucunement aux éventuelles sociétés partenaires du Programme. Le participant disposera de la faculté de se désinscrire des newsletters à tout moment via un lien cliquable présent en bas de chaque newsletter. Conformément à sa politique de confidentialité, MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB pourra communiquer les Données Personnelles de chaque participant aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée en 2018 et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016, le participant peut à tout moment exercer son droit d'accès, d'opposition, de rectification, de suppression et de portabilité des Données Personnelles le concernant en adressant sa demande (en indiquant son adresse de courrier électronique, ses nom, prénom, et adresse postale) :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : fan@mhscfoot.com  
- par courrier postal à l'adresse suivante :

MONTPELLIER  
Domaine  
34000 Montpellier.

HERAULT  
de

SPORT

CLUB  
Grammont

#### **ARTICLE 7 : MODIFICATION DU PROGRAMME**

À tout moment, le programme d'adhésion peut être modifié ou arrêté par le Montpellier Hérault Sport Club, sans avoir à motiver sa décision. Vous serez informé de toute modification substantielle par voie d'affichage en magasin ou par communication sur le site [www.mhscfoot.com](http://www.mhscfoot.com) ou bien via email. Toute modification des conditions générales du programme sera opposable à tous les adhérents dès la mise à disposition de la nouvelle version en magasin et sur le site [www.mhscfoot.com](http://www.mhscfoot.com)

#### **ARTICLE 8 – DROIT DE RETRACTION – RESILIATION - REMBOURSEMENT**

Aucune possibilité de résiliation ni de remboursement n'est envisageable. En cas de commande à distance, conformément aux dispositions de l'article L121-20-8 du code de la consommation, vous disposerez d'un délai de 14 jours franc à compter de la réception de votre commande pour exercer votre droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités. Lorsque le délai expire un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au 1er jour ouvrable suivant. Toutefois, le droit de rétractation ne sera pas applicable aux adhérents qui auront bénéficié d'un quelconque avantage prévu à l'article 3 des présentes CGV avant la fin du délai de rétractation.

Le titulaire de l'adhésion qui souhaite exercer son droit de rétractation, doit envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception datée et signée avant l'expiration du délai visé ci-dessus, à l'attention du service client de contact indiquée ci-après. Formulaire de rétractation à adresser en lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : MHSC – Service Membre, Domaine de Grammont – 34000 Montpellier, accompagné de la facture, d'un RIB (relevé d'identité bancaire) :

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Adresse Postale :

Adresse Electronique :

Numéro de la Carte Membre

Numéro de téléphone portable :

Déclare annuler mon adhésion à distance auprès du service MEMBRE MHSC en date du \_\_\_\_\_ d'un montant de \_\_\_\_\_ euros.

Date :

Signature

Le retour de l'ensemble des avantages dit matériel est effectué sous la responsabilité exclusive du titulaire de l'adhésion, et à ses frais.

Le MHSC ne saurait être tenu responsable des éventuelles conséquences, directes ou indirectes, découlant d'instructions erronées, incomplètes, insuffisamment claires ou précises données par le titulaire de l'adhésion lors de l'exercice de son droit de rétractation.

La demande de rétractation prend effet dès réception du formulaire de rétractation et a pour conséquence le blocage de votre compte et des services qui ne peuvent plus être utilisés. En cas de rétractation, nous annulerons alors l'adhésion du client dans un délai maximum de 30 jours suivant la date à laquelle le droit a été exercé.

Tout manquement de l'une des parties à ses obligations résultant des présentes Conditions Générales ou comportement abusif ou frauduleux dans l'utilisation de l'adhésion entraînent la résiliation de plein droit de l'adhésion.

#### **Résiliation à l'initiative du MHSC**

Comme mentionné à l'Article 2 des présentes CGV, L'adhérent s'engage à respecter :

- les Conditions Générales de Vente du Montpellier Hérault Sport Club.
- le Règlement Intérieur du stade visité, lequel est affiché à l'entrée du stade.
- L'adhésion est nominative, personnelle et incessible. Elle est réservée à l'adhérent pour son usage propre.

En cas de manquement et/ou en cas de fraude manifeste le MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB pourra résilier de plein droit l'adhésion d'un membre. Cette résiliation ne permettra aucun remboursement de la part du MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB.

Le MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB notifiera, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, à l'Adhérent la résiliation de son Adhésion. Le fait pour le MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB de ne pas se prévaloir ou ne pas exercer un droit ne saurait valoir renonciation à exercer ce droit. De même, le fait pour le MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB de renoncer à se prévaloir d'un droit ne saurait valoir renonciation à se prévaloir ou à exercer tout autre droit découlant des présentes.

#### **ARTICLE 9 – DROIT A L'IMAGE**

L'adhérent au programme MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB consent au club et pour la durée légale de protection des droits d'auteur, le droit de capter, d'utiliser et d'exploiter toute image photo ou vidéo sur tout support en relation avec le programme et/ou la promotion du MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB. Parmi les supports le MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB cite les retransmissions en direct sur l'écran géant, les médias digitaux, les enregistrements vidéos et/ou sonores, ces droits étant librement cessibles par le MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB à tout tiers de son choix.

#### **ARTICLE 10 – INTITUE PERSONAE**

L'Adhérent reconnaît que le MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB lui a consenti l'Adhésion au Programme en raison de sa qualité et de l'exactitude de ses déclarations. En conséquence, l'Adhérent garantit l'exactitude des renseignements demandés sur sa situation personnelle et s'engage à informer spontanément le MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB de tout changement pouvant s'y produire pendant la durée du Programme. L'Adhérent s'engage notamment à maintenir une adresse électronique valide pendant la durée du Programme. Le MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB pourra à tout moment céder ou transférer le bénéfice ou la charge de tout ou partie des droits et obligations prévus au titre des présentes, ce que l'Adhérent reconnaît et accepte sans réserve.

#### **ARTICLE 11 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Il est expressément précisé que tous les éléments qui constituent les éléments du Programme, et notamment les marques, les logos, les graphiques, les dessins, les photographies, les animations et les textes, les descriptifs du contenu, et tout autre élément, qu'il soit visuel et/ou sonore, auxquels le participant est susceptible d'avoir accès dans le cadre du Jeu, sont protégés par la législation relative à la propriété intellectuelle actuellement en vigueur en France, et ce pour le monde entier. MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB est titulaire et/ou dûment licenciée par les ayants droit de l'intégralité des droits afférant à ces Contenus. A ce titre et conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle français, seule l'utilisation des Contenus pour un usage strictement privé au sens dudit Code et tel que prévu au présent règlement, sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du Code de la Propriété Intellectuelle, est autorisée. Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la Propriété Intellectuelle, sauf autorisation préalable et écrite du MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB.

#### **ARTICLE 12 – CONTACT – RÉCLAMATION**

Pour toute question, information ou réclamation, le service client du MHSC est à votre disposition par mail à l'adresse suivante : [fan@mhsfoot.com](mailto:fan@mhsfoot.com) ou par courrier à l'adresse suivante : MHSC – Service Membre, - Domaine de Grammont – 34000 Montpellier

Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges : lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale.

Le médiateur **SAS Médiation Solution** - 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niois :

site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>,

email : [contact@sasmediationsolution-conso.fr](mailto:contact@sasmediationsolution-conso.fr)

Par son acceptation lors de l'achat de l'adhésion au programme Membre par tout moyen (notamment par transmission électronique), l'Acheteur et le Détenteur reconnaissent avoir préalablement pris connaissance et avoir accepté sans réserve les présentes CGV.